

20. Sur la consommation totale annuelle en eau, précisez la part de l'eau :

- A usage domestique :.....% (WC, lavabos, douches)
- A usage non domestique :.....% (process : refroidissement, lavage, cuisine professionnelle...)

IV. Collecte et rejet des effluents

21. Etes-vous raccordé au réseau d'assainissement communal ?

- Oui (date :)
- Non
- En partie (précisez).....

22. Disposez-vous de boîte de branchement en limite de propriété ? Oui Non

23. Comment sont évacuées vos eaux pluviales ?

- Vers le réseau communal d'eaux pluviales
- Sur ma parcelle (à privilégier) : infiltration, bassin (précisez s'il s'agit d'un bassin étanche ou non et précisez son exutoire (fossé, mare...))
- Directement le milieu naturel (rivière, fossé, mare...)

24. Rejetez-vous des eaux usées autres que domestiques¹ ? Oui Non

Si oui : fournir les résultats du dernier bilan 24h, ou à défaut, des dernières analyses, fournir un plan de récolement (ou vue schématique) précisant l'implantation des process et des réseaux.

25. Vos installations ont-elles fait l'objet d'un diagnostic : Oui (date :)

26. Existe-t-il une filière de traitement ou de prétraitement des effluents avant rejet ?

	Effluents collectés (cuisine, parking, aire de lavage, ...)	Nature et fréquence d'entretien	Contrat d'entretien ?
bac dégraisseur			
bac à féculés			
séparateur hydrocarbure			
déshuileur débourbeur			
fosse de décantation			
station de traitement (voir question 27)			
autre (précisez) :			

Un personnel qualifié assure-t-il l'exploitation de ces dispositifs ? Oui Non

¹ Les eaux usées non domestiques comprennent les eaux usées industrielles, commerciales ou artisanales, soit tous les rejets correspondants à une utilisation de l'eau autre que domestique.

27. Etes-vous équipé d'une station d'épuration pour les eaux industrielles ?

- Oui Non

Si oui, quel est le principe de traitement appliqué ?

- Décantation simple
 Traitement physico chimique
 Traitement biologique
 Autre (précisez)

Détaillez les différents ouvrages, de votre installation de traitement et leur date de mise en service (merci de joindre un plan ou un schéma des ouvrages) :.....

.....

Précisez la destination des effluents traités :

- Réseau d'eaux usées
 Réseau d'eaux pluviales
 Milieu naturel (fossé, cours d'eau...) :.....

Précisez le type de boues et leur destination :.....

Précisez la fréquence des analyses et/ou autocontrôles des effluents ainsi que le nom de l'organisme réalisant les contrôles :.....

28. Avez-vous eu ces dernières années des problèmes de type mauvaises odeurs, débordements, évacuation difficile, bouchages ?

- Au niveau des réseaux : Oui Non
- Au niveau des ouvrages de prétraitement : Oui Non
- Au niveau de l'installation de traitement : Oui Non

Précisez le(s) type(s) de problèmes rencontrés ?.....

.....

29. Avez-vous des souhaits ou des remarques particulières en matière d'assainissement ?.....

.....

V. Production (à compléter le cas échéant)

Matière première	Déchets	Qté maxi sur site	Mode de stockage*	Lieu de stockage**	Mode d'évacuation/ fréquence

*fût, cuve, benne

**extérieur, intérieur, couvert, clos, bac de rétention : plusieurs choix possibles

Pour tout renseignement, ou si vous ne parvenez pas à renseigner toutes les lignes du questionnaire, vous pouvez joindre le service assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer / Val de Risle au 02.32.41.50.40. ou par mail : assainissement@ccpavr.fr

VI. Demande d'autorisation

Sur la base des éléments que j'ai transmis, je, soussigné(e),
demande à la Collectivité d'étudier la présente demande, et d'adresser à la société.....
.....l'autorisation de rejet correspondante.

Par ailleurs, je reconnais être informé de la possibilité pour la Collectivité, de refuser ces effluents dans la mesure où leur qualité nuirait au bon fonctionnement des installations d'épuration.

RGPD : En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées par le service environnement, pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer les rapports de visite et tout autre document technique relatif à mon installation d'assainissement.

Le A
Signature « lu et approuvé »,
(Tampon de la Société)

Notice

5 principes à respecter pour déverser des effluents non domestiques dans le réseau de collecte ?

- 1 Compatibilité qualitative et quantitative de l'effluent avec le réseau
- 2 Traitabilité de l'effluent par la station d'épuration (STEP)
- 3 Absence de risque pour le personnel exploitant
- 4 Pollution résiduelle rejetée au milieu naturel ne détériorant pas l'état du milieu aquatique
- 5 Respect des engagements et transparence entre les acteurs

Qu'est-ce qu'un effluent non domestique ?

Sont classées dans les eaux usées industrielles, commerciales ou artisanales tous les rejets correspondants à une utilisation de l'eau autre que domestique.

Quel sont les fondements juridiques ?

Article L.1331-10 du Code de la Santé Publique

Chapitre III du règlement du service assainissement de la CCPAVR (disponible sur <https://www.ville-pont-audemer.fr>, rubrique vivre ici/Environnement/Assainissement)

Pourquoi une autorisation préalable des rejets ?

Les enjeux sont techniques, environnementaux, économiques et juridiques :

- Les volumes et la charge de pollution issues de l'activité doivent rester compatibles avec le dimensionnement de l'installation de traitement
- Maîtrise par la collectivité des pollutions engendrées et de la qualité des boues de station dont dépendent directement les possibilités d'élimination ou de valorisation de ces boues
- Ne pas freiner le développement de la collectivité ni impliquer un surcoût pour l'usager.
- Partage des responsabilités entre les industriels et les collectivités

Quelle différence entre l'autorisation de déversement et la convention de déversement ?

- L'autorisation de déversement

- o Obligatoire pour tout déversement d'EU non domestiques dans le réseau public de collecte
- o Relève du droit public. Est arrêtée par le président de l'intercommunalité compétente en matière d'assainissement
- o Nominative à durée déterminée révocable à tout moment pour motif d'intérêt général
- o Fixe les paramètres techniques : les caractéristiques quantitatives et qualitatives que doivent présenter les effluents et les modalités de surveillance et de contrôle des effluents rejetés
- o Est éventuellement subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses d'investissement entraînées par la réception de ses effluents
- o Peut être complétée par une convention de déversement

- La convention de déversement

- o Est facultative, mais souhaitable pour les déversements significatifs
- o Relève du droit privé. Elle lie les parties qui l'ont signée
- o Est signée par l'industriel, la collectivité compétente en matière d'assainissement
- o Précise, le cas échéant les modalités juridiques, techniques et financières du déversement sans déroger à des dispositions législatives et réglementaires d'ordre public, les modalités de communication entre les acteurs, les droits et devoirs des parties signataires